Attestation d'assurance pour l'assurance-accidents

Assurance : _____

Preneur d'assurance : _____

Police N° : _____

Validité de l'attestation d'assurance: **du 01.01.2027 au 31.12.2027**

La compagnie soussignée certifie qu'en application des conditions générales d'assurance, des éventuelles conditions complémentaires, des dispositions de la police et des avenants ainsi que des déclarations contenues dans la proposition, elle accorde sa couverture d'assurance au preneur d'assurance/assuré susmentionné en sa qualité de driver amateur ou professionnel.

Demeurant réservées les éventuelles exceptions découlant du contrat d'assurance ou de la Loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) du 2 avril 1908.

Timbre et signature de l'assurance:

Les Longs-Prés 1a
CH – 1580 Avenches

+41 (0)26 676 76 30

trot@iena.ch
www.suisse-trot.ch